

Compte-rendu de la troisième et dernière réunion de négociation salariale du 12/07/12

L'ONERA met en place des augmentations négatives !

Aucune évolution réelle depuis la dernière réunion du 2 juillet.

- **0% en augmentation générale (AG).**
- **2,4% d'augmentations individuelles (AI)** au 1^{er} janvier 2012 si signature de l'accord (2,2% en l'absence de signature).
- AI minimale de 0,9% sous laquelle il faudrait justifier.
- 0,9% d'augmentation pour les doctorants (ou moins si justification ...).
- Mesures jeunes spécifiques à 3,7% et 2,9% (respectivement moins de 5 ans et moins de 10 ans d'ancienneté)

Ces (pro)positions sont dans la droite ligne des réunions précédentes et des années précédentes. La politique d'individualisation à outrance voulu par notre Président et mise en œuvre par notre DRH conduit à des situations très difficiles. Par ailleurs, l'absence d'AG depuis plusieurs années a des conséquences sur le niveau de la prime semestrielle (de plus en plus de salariés plafonnés), sur les niveaux des primes d'ancienneté non réévalués, sur les maintiens à niveau des salaires des doctorants ou encore des salariés absents en longue maladie.

Les discussions de ces « négociations » finissent par ne porter que sur des manières de compenser ces absences d'AG par des mesures plus ou moins claires qui éviteraient cependant d'augmenter tout le monde ... Il nous semble qu'il serait plus simple et plus logique de prendre le problème à la base et de remettre en place des augmentations générales pour tous.

Par ailleurs, le niveau global proposé de 2,4% est inférieur à l'inflation 2011 (2,5%). Ce qui veut dire en clair que pour une majorité d'entre nous les augmentations ne permettront pas le maintien de salaire.

En moyenne, les augmentations permettront d'assurer une perte de salaire de 0,1% !!!

Ensuite, comme les années passées, les revendications de la CFDT ne méritent même pas qu'on s'y arrête. Donc pour la mise en place de la subrogation en cas de maladie, pour l'augmentation de la part patronale dans la mutuelle, application de la politique salariale à tous les salariés présents au 1^{er} janvier 2012, y compris les doctorants, retraités ou démissionnaires partis entre le 1^{er} janvier et le mois d'octobre, etc.

Enfin, nous regrettons que la Direction persiste à proposer l'égalité de traitement cadre/non cadre (conditions de maintien de salaire en cas de longues maladies) dans le cadre d'un accord alors que ces mesures s'imposent par les jurisprudences.

Signalons enfin que la CFDT s'est fermement opposée au retour à des mesures spécifiques pour les cadres demandées par un syndicat.

Compte tenu de ces propositions aucun syndicat n'a signé le projet d'accord de la Direction qui appliquera, comme prévu, une sanction en limitant le niveau des AI à 2,2%.